

SECTEUR 2. LE SAVAZOU



| | | | |
|----------------------|----------------------------|----|--------------------|
| Superficie : | 5,11 hectares | | |
| Répartition : | | | |
| 0% | Habitat | 0% | Mixité de fonction |
| 100% | Activité économique | 0% | Équipement |
| 0% | Espace public | 0% | Naturel |

L'extension de la zone économique du Savazou répond aux besoins d'accueil d'entreprises de moyenne et petite taille sur le secteur de Paimpol. Elle permet d'accueillir environ 15 entreprises.

Une marge de recul de 20 mètres est appliquée aux abords de la RD7. Aucun accès ne peut être créé sur la RD7.

Le secteur est desservi par une nouvelle voie reliant la rue des Ajoncs au chemin de Pentic, du nord au sud. Des voies de desserte secondaires sont aménagées pour desservir les terrains implantés à l'ouest de la zone. Les voies en impasse sont aménagées avec une aire de retournement calibrée pour répondre au nombre de constructions.

Dans l'objectif d'amélioration des entrées de ville et de l'agglomération, le traitement architectural depuis la RD7 doit faire l'objet d'une attention particulière.

Le projet est situé en limite avec des espaces agricoles et naturels présentant des enjeux environnementaux dont les abords doivent être préservés (zone humide et cours d'eau). Des espaces de transition paysagère en lisière et entre les secteurs d'économie et les espaces non bâtis doivent être intégrés au projet. L'ensemble des clôtures en limite séparative doit présenter un caractère perméable.

Les haies et talus existants doivent être maintenus au maximum, tout en permettant la bonne desserte du secteur. Un réseau de nouvelles haies est créé pour conforter l'aménagement paysager du secteur.

Des espaces de stationnement mutualisés doivent être aménagés pour le stationnement des salariés et visiteurs.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.